



# Projet Associatif 2023-2030

---

## HORIZON 2030





Illustration graphique réalisée le 11 octobre 2022 à l'occasion des anniversaires des associations Sinclair.  
 © Solène Noel-Dupont.

Le projet associatif a été validé par le Conseil d'Administration du 13 février 2024.

Merci à tous ceux qui ont participé à sa rédaction, son illustration et sa mise en forme :  
 les personnes accompagnées et leur famille, les professionnels, les membres du CA.

# SOMMAIRE

## 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	P.4
PRÉAMBULE .....	P.5

### UN PROJET ASSOCIATIF POUR VIVRE ENSEMBLE..... P.6

1.1 - Des valeurs et des principes au service des parcours .....	P.8
1.2 - Une histoire riche qui évolue.....	P.9
1.3 - Quelle société voulons-nous ?.....	P.10

## 2

### DES AMBITIONS AU SERVICE DES PARCOURS..... P.12

2.1 - Passer d'une logique de places à une logique de parcours .....	P.13
2.2 - Définir et promouvoir une société inclusive du vivre ensemble .....	P.14
2.3 - Notre modèle économique.....	P.15
2.4 - Notre ancrage territorial, une force à cultiver.....	P.16
2.5 - Coopérer pour une nouvelle dynamique .....	P.16
2.6 - Envisager les conditions d'une organisation capacitante .....	P.17

## 3

### DES CHANTIERS DE MISE EN OEUVRE DES TRANSFORMATIONS..... P.18

3.1 - Définir et mettre en place les conditions d'exercice du pouvoir d'être et d'agir et de la participation .....	P.19
3.2 - De la place et du pouvoir d'être et d'agir des familles.....	P.20
3.3 - Un parcours ou plutôt des parcours .....	P.20
3.4 - Des locaux au cœur de la cité .....	P.23
3.5 - Transformer l'organisation.....	P.24
3.6 - Et si on parlait d'impact social ?.....	P.24

CONCLUSION .....	P.25
------------------	------

LES ASSOCIATIONS SINCLAIR .....	P.26
---------------------------------	------



**Être accepté comme je suis  
Me sentir libre  
Écouter mes envies  
et être accompagné dans mes choix  
Avoir de la joie, de la bonne humeur  
et du bien-être  
Du calme, de la bienveillance  
et de l'entraide  
Plus d'autonomie aussi  
Ne pas être jugé, être pris au sérieux  
Qu'ils m'acceptent  
Qu'ils me regardent autrement  
Nous méritons d'avoir notre place  
Nous sommes prêts  
à faire confiance aux autres  
Et vous ?**



## Mot de la Présidente

Au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration des associations Sinclair, j'ai le plaisir de vous proposer notre nouveau projet associatif.

Il nous faut continuer de définir et de promouvoir ce qu'est pour nous, Associations Sinclair et partenaires, une société inclusive du vivre ensemble dans la dignité et la justice. Et affirmer notre attachement à un modèle social fraternel et solidaire.

Dans ce but, l'action publique se fonde non sur ce qui nous divise mais sur ce qui nous rassemble, autour d'un effort partagé. C'est, au fond, une possible définition du partenariat et de la coopération.

Dans ce monde traversé de crises multiformes et complexes, je vous invite au politique : c'est-à-dire à notre engagement dans la cité, qui soutient que l'individu et le collectif s'articulent pour construire un monde commun. Un monde où nous nous enrichissons de nos différences.

Notre objectif est que dans nos institutions, la participation des personnes et leur pouvoir d'être et d'agir constituent l'axe central autour duquel vont évoluer la transformation de l'offre de service, l'adaptation de notre système de gouvernance, les postures de l'accompagnement et la construction de coopérations.

Ces personnes se sont exprimées avec émotion et justesse lors de la soirée du 60ème anniversaire, témoignant, selon les paroles de la philosophe Charlotte Puiseux, combien on peut **« faire du handicap une identité de fierté. »**

**Odile FOURNIER,  
Présidente**

## Préambule

Le 28 mai 1962, sous l'impulsion de Monseigneur BILLING, sous la conduite opérationnelle de Mme Alice VONTHRON, l'association Marguerite Sinclair est fondée. Elle se donne pour objectif de répondre aux besoins de formation et d'émancipation de jeunes femmes en situation de handicap.

L'association affirme, dès son origine, que « *le monde du handicap ne peut être un entre-soi, un secteur protégé* » et défend l'idée d'une inclusion raisonnée et accompagnée dans tous les secteurs de la vie : travail, habitat, vie sociale et citoyenne, parentalité...

Le 5 décembre 1990, le Conseil d'Administration de l'association Marguerite Sinclair fonde l'association les Ateliers Sinclair, qui a pour mission de développer des activités économiques, sociales et de formation visant à répondre aux besoins d'emploi et d'autonomie des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Les associations Sinclair se réfèrent aux valeurs rappelées dans l'article 2 des statuts de chaque association et sur lesquelles reposent l'action et les engagements de ses acteurs :

- Les intuitions et les principes d'engagement trouvent leurs origines dans le christianisme social, l'éducation populaire et la solidarité républicaine.
- Les associations s'inscrivent dans le mouvement de libération et d'émancipation des femmes et des hommes et visent le plein épanouissement de chacun dans sa singularité et le respect des valeurs de dignité, de partage, de justice, de solidarité.

**Nos fondements : valoriser les compétences et les ressources des personnes accompagnées ; valoriser le pouvoir d'être et d'agir ; co-construire avec les autres leur projet de vie.**

C'est sur ces bases qu'en 2012, les associations Sinclair fêtent leur 50ème anniversaire et placent les personnes en situation de handicap et les acteurs qui les accompagnent, au cœur des évolutions sociétales, en tant que co-actrices de ces évolutions.

C'est dans cet esprit d'ouverture, de tolérance et d'exigence de qualité que l'association se développe et fait évoluer son projet associatif, dont la dernière version couvre la période 2018/2022.

C'est ainsi que depuis plus de 60 ans, les fondements, portés en son temps par Marguerite Sinclair, bienheureuse écossaise, n'ont eu de cesse d'être rappelés, vécus, mis en œuvre.

Et qu'en chaque occasion, notre fil conducteur est de mettre en actes, de vivre et de faire vivre le pouvoir d'être et d'agir et l'inclusion. La mutualisation des services et des compétences, le travail d'équipe, un cadre de travail rigoureux et souple à la fois, permettent à chacun de prendre une place active et de faire valoir les compétences individuelles et collectives de tous les acteurs concernés.

Notre 60ème anniversaire, fêté au cœur d'un événement mulhousien d'envergure, Folies Flore, a mis en lumière notre capacité à accompagner les personnes à peser sur l'organisation d'une manifestation majeure et à partager leur parole.

L'actualisation de notre projet associatif s'inscrit dans cette continuité.



**Ce que j'attends de l'avenir?  
Que les personnes changent de regard  
sur notre handicap.**



# 1 Un projet associatif pour vivre ensemble



Le secteur médico-social fait face depuis plusieurs années, à un contexte évolutif et incertain. Les différentes crises que nous vivons, renforcent ce contexte d'incertitudes.

Pour nous, associations Sinclair, continuer de promouvoir les associations et leur potentiel, repenser notre projet, revêt une importance considérable pour nous adosser sur une vision et sur un positionnement éthique et politique qui visent une transformation du vivre ensemble.

Ces fondements doivent nous permettre de démontrer que la réalisation de nos missions produit une plus-value sociale, que les capacités créatrices et innovantes des associations, au-delà des services rendus aux bénéficiaires, agissent sur la société.

Les associations sociales et médico-sociales sont vecteurs d'innovation, de dynamiques créatives et de réponses adaptées aux attentes et aux besoins des populations fragiles.

**Dès lors, penser la place des personnes en situation de handicap doit permettre aux acteurs du territoire de s'inscrire dans une vision politique et citoyenne qui favorise la place de tout un chacun et construit un monde plus juste et équitable.**

Citons François Dubet<sup>(1)</sup> : « *la reconnaissance des différences doit d'abord passer par l'affirmation de ce que nous avons de commun, en dépit de nos différences et de nos singularités et afin que celles-ci ne menacent personne. Or, ce que nous avons de commun, ce ne sont plus nos identités et nos racines, c'est une manière de faire société autour des droits humains, de la protection des individus, de la solidarité et de l'égalité* ».



Enfin, notre projet associatif s'inscrit en droite ligne de la définition du travail social proposée par le Haut Conseil en Travail Social (décret du 6 mai 2017) :

« *Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.* »

“

**Aujourd'hui,  
je me dis que chacun est différent  
et qu'il ne faut pas être ou rentrer dans  
un moule pour être accepté.**

”

<sup>(1)</sup> F. Dubet est sociologue.



## Jamais baisser les bras Je veux vivre de tout mon coeur



### 1.1 - Des valeurs et des principes au service des parcours

Notre projet associatif 2018 – 2022 affirmait les fondements de notre action :

- Le courant de la solidarité nationale, né à partir de 1944, avec comme objectifs la promotion de l'intérêt général et la mise en œuvre de programmes de solidarité dans le but de la justice sociale pour tous.
- Le courant de l'éducation populaire, qui se fixe pour objectif de permettre à chacun de prendre conscience de la place qu'il occupe dans la société et de sa capacité à agir. Le développement individuel ne peut se faire sans interaction avec l'émancipation collective et la volonté de transformer la société, dans une visée de progrès social.
- Le courant du christianisme social, né à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, qui s'incarne dans des actions de transformation des individus et des institutions, visant à promouvoir la dignité de la personne humaine et un monde plus juste et plus fraternel.

Ces fondements sont réaffirmés : ils participent à définir la philosophie d'action de l'association.

Un autre principe qui en découle a pris corps pour s'inscrire comme un incontournable de l'action des associations Sinclair : le développement du pouvoir d'être et d'agir et de la pair-aidance.

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont à cet effet une source d'inspiration, d'expérimentation et d'exemplarité. Notre engagement à leurs côtés est indéfectible.

Ainsi, la Maison de l'Autisme de Mulhouse, GEM que nous parrainons depuis son origine (2018), a mené une réflexion argumentée sur ces thèmes et elle trouve sa place dans ce projet associatif.

**L'autodétermination**, ce sont les habiletés et les attitudes requises chez une personne lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus<sup>(2)</sup>. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un idéal dont il faut se rapprocher le plus possible, et qu'il faut en conséquence penser les postures et l'organisation qui vont le permettre.

Pour pouvoir s'autodéterminer, un individu doit remplir des besoins psychologiques fondamentaux<sup>(3)</sup> : le sentiment de compétence et d'efficacité, le sentiment d'autonomie, et le sentiment d'appartenance sociale...

Différentes formes de motivation vont alors pousser un individu à s'autodéterminer, dont les plus importantes nous semblent être : l'épanouissement personnel, le désir d'être pour soi et avec les autres, l'estime de soi, l'identification à des pairs, la recherche de sens, le fait d'agir en cohérence avec ses valeurs et son fonctionnement.

Cette approche et cette recherche de la motivation de la personne et/ou du groupe de personnes constituent le socle de notre approche médico-sociale.



<sup>(2)</sup> D. J. Sands, M. L. Wehmeyer, *Self-determination across the life span : Independence and choice for people with disabilities*, 1996.

<sup>(3)</sup> E. L. Deci, R. Ryan, *Intrinsic motivation and self-determination in human behavior*, 1985.

**La pair-aidance**, c'est le fait de trouver chez un pair (c'est à dire une personne qui partage une même problématique, une même philosophie) des ressources complémentaires à ce qu'une approche thérapeutique ou éducative peut apporter<sup>(4)</sup>. Il s'agit d'un transfert de savoirs et de compétences.

La pair-aidance est à la fois aide pour soi et aide pour autrui, une dynamique de solidarité réciproque.

La pair-aidance s'appuie sur des leviers comme les savoirs expérientiels, l'identification réciproque, l'autodétermination et le pouvoir d'être et d'agir.

La relation avec un pair va apporter de l'espoir, du soutien, un sentiment d'appartenance, l'élaboration de pensées originales affranchies des normes sociales et l'intégration à un réseau.

Toutefois, ainsi que notre expérience du parrainage des GEM le démontre, l'autodétermination et la pair-aidance ne peuvent s'affranchir du soutien et de l'accompagnement du tiers-aidant.

**Pour notre part, nous avons à soutenir l'autonomie et l'autonomisation des personnes que nous accompagnons. Ce soutien vise à aider chacun(e) à acquérir les outils permettant de mobiliser les compensations dont il a besoin. Il vise enfin à conforter la capacité des personnes à requérir de l'aide lorsqu'elles estiment en avoir besoin.**

Tout professionnel prend en compte la singularité de chaque parcours par une posture qui permet de :

- entendre, écouter, comprendre et respecter la parole et l'expression de la personne en situation de handicap,
- créer le contexte et l'organisation qui permet l'expression, la plus naturelle possible, de son autodétermination,
- rechercher avec et pour elle les compensations dont elle a besoin,

- intervenir avec l'accord systématique de la personne et mettre en place les conditions d'une évaluation partagée avec elle.

## 1.2 Une histoire riche qui évolue

Depuis notre création, une convention de gestion nous liait à la Fédération de Charité Caritas Alsace.

En 2022, nous avons acté notre autonomisation de gestion en faisant évoluer notre approche administrative, notre gestion comptable et financière, notre gestion des ressources humaines.

Pour autant, nous nous reconnaissons toujours dans nos liens originels et dans le projet politique porté par la Fédération de Charité Caritas Alsace.

Nous soutenons les valeurs de son projet associatif renouvelé en 2020 :

- des institutions au service de la personne,
- respecter la dignité humaine,
- vivre la fraternité inconditionnelle,
- construire un monde plus juste,
- agir et innover.

Nous souhaitons actualiser et moderniser nos liens avec la Fédération de Charité Caritas Alsace en mettant au service de cette coopération originelle notre singularité et notre dynamisme.



**Écouter mes envies  
et m'accompagner dans mes choix**



<sup>(4)</sup> E. Gardien, *L'accompagnement et le soutien par les pairs*, 2017, PUG.

### 1.3 Quelle société voulons-nous ?

Dans le contexte que nous rencontrons, nous faisons face aux crises multiformes comme aux réformes qui se succèdent, et il nous paraît essentiel de penser notre projet associatif comme un espace de refonte et de réarticulation de la question sociale avec les questions politiques, économiques, écologiques et environnementales.

Nous, associations, sommes au cœur des enjeux de transformation et en conséquence des enjeux de société.

Comme le propose Patrick Viveret<sup>(5)</sup>, il est de notre responsabilité de définir un développement humain « soutenable », « afin de construire les conditions humaines, sociales et écologiques de l'espérance dans l'avenir ».

Cela nous incite à redéfinir et à réapprendre l'éthique.

Chez Levinas<sup>(6)</sup>, c'est la responsabilité qui fonde l'identité : « plus je suis responsable, plus j'existe ».

Cela nous incite également à redéfinir et à réapprendre le politique.

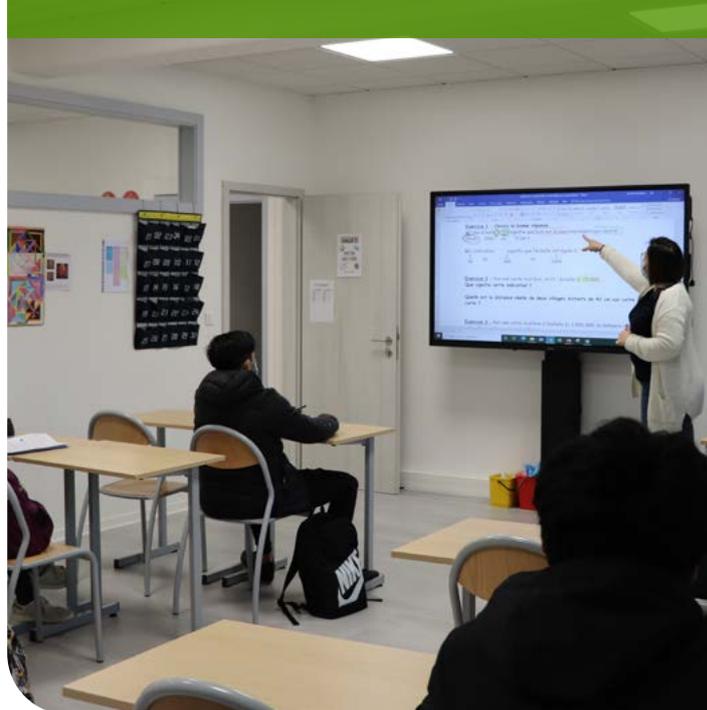
Hannah Arendt<sup>(7)</sup> définit ainsi certains traits qui nous parlent : le mouvement du politique n'est pas de proposer un modèle, mais de donner aux hommes et aux femmes, le pouvoir de commencer.

Agir, c'est être capable d'initiative, c'est commencer, c'est être libre...

Valeurs, principes et enjeux guident alors nos choix et nos objectifs, pour faire évoluer nos modes de penser, de faire et d'instituer.

Cela va avoir plusieurs conséquences :

- Dans le management des hommes et des femmes :
  - Penser les associations comme un espace politique : un lieu de débat et de délibérations ; un lieu où sont établis les cadres de la parole ; un lieu où les instances de décision sont identifiées et dont le cadre est posé.



- Savoir créer des espaces de sens : bâtir sur des valeurs partagées et ne cesser de travailler à les mettre en œuvre.
- Dans le management des projets :
  - Placer l'utilisateur au cœur des préoccupations, à partir de son système de référence et en respectant son organisation singulière.
  - Le faire participer, lui et son entourage, à la définition, à la mise en œuvre des projets et principalement de son projet de vie.
  - Nous inscrire avec la personne dans une perspective d'avenir.



**Qu'ils me regardent autrement**



<sup>(5)</sup> P. Viveret est un philosophe.

<sup>(6)</sup> E. Levinas était un philosophe.

<sup>(7)</sup> H. Arendt était une politologue et une philosophe.

- Dans le rapport à l'environnement :
  - L'ouverture à la société et à ses représentants.
  - La coopération avec l'environnement associatif, entrepreneurial...
  - En respectant et en partageant nos référentiels singuliers, en construisant un référentiel commun, autour du parcours de la personne et de son processus singulier d'accompagnement.

**Notre enjeu principal se joue au cœur de la relation usagers, projets, institutions et dans notre capacité à faire dialoguer ces 3 forces.**

**Il s'agit bien de permettre à la personne en situation de handicap d'être actrice et au cœur des débats et des décisions qui la concernent.**

**Il s'agit bien de construire une organisation qui soit au service de cet objectif.**

“

**Nous souhaiterions que les autres soient plus respectueux et ne se moquent pas de nous et de nos différences. Pour cela, il serait bien de pouvoir expliquer nos difficultés afin d'être mieux acceptés.**



# 2 Des ambitions au service des parcours



## 2.1 Passer d'une logique de places à une logique de parcours : le coeur de la transformation

La solidarité envers les personnes vulnérables est une valeur fondamentale de notre société. Cependant, force est de constater que des problèmes subsistent dans l'organisation et l'efficacité de cette solidarité.

Les politiques sociales des dernières années tentent de faire évoluer cette organisation et plus globalement d'accompagner le changement pour que notre secteur passe d'une logique de places à une logique de parcours.

La logique de parcours oblige les institutions et leurs établissements et services à penser hors de leurs logiques institutionnelles habituelles pour construire, en coopération, l'organisation singulière autour de la personne.



**POUR VOUS, LA VIE C'EST ?**  
**Un chemin varié, ponctué par différentes épreuves positives comme négatives afin d'être une meilleure version de soi-même**



Dans ce cadre, la clé d'entrée la plus pertinente n'est plus l'offre et ses différentes catégories, qui conduisent à trop de cloisonnements et de files d'attente (logique dite de place), mais bien la personne en situation de handicap, ses attentes et ses besoins, le partage d'objectifs communs, négociés (logique de parcours).

Comme l'aborde le rapport Piveteau, il s'agit de permettre « un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ».

Les personnes que nous accompagnons expriment un besoin de réponses cohérentes, pertinentes et globales.

La notion de parcours recouvre toutes les dimensions de la vie de la personne : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne.

La notion de parcours désigne alors l'ensemble des événements intervenant dans la vie d'une personne et les différentes périodes et transitions qu'elle connaît. Le parcours repose sur le vécu de la personne dans son environnement, pour elle-même et avec les autres.

La continuité de parcours de vie devient un enjeu de qualité de vie et de bien-être, donc de santé<sup>(8)</sup>.

La qualité de l'organisation est également un enjeu fondamental. Elle permet la continuité de parcours et la cohérence des interventions. Elle vise la connaissance fine de chaque situation, la capitalisation des savoirs acquis et la coordination des intervenants autour de la personne.

Or, les orientations majeures des politiques du handicap associent souvent « logique de parcours », ce que nous soutenons, et « désinstitutionnalisation » ce qui nous interroge.

Car « désinstitutionnalisation » signifie questionner, voire remettre en cause les institutions qui enfermeraient les personnes handicapées ou les normaliseraient, sans envisager de projet adapté et promotionnel.

De plus en plus de voix s'élèvent pour critiquer une vision aussi binaire : pour ou contre les institutions. Et s'interrogent, comme Gérard Zribi<sup>(9)</sup> : est-ce que cette désinstitutionnalisation ne viserait pas « à diminuer l'implication financière de la collectivité dans la prise en charge et l'accompagnement des handicaps en promouvant des solutions parcellaires et individualisées ? ».

Ce que nous voulons promouvoir, c'est ce qui garantit aux gens la meilleure qualité de vie tout au long de leur vie.

<sup>(8)</sup> L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

<sup>(9)</sup> G. Zribi est docteur en psychologie.



**Avoir de la joie, de la bonne humeur  
et du bien-être.  
Plus d'autonomie aussi.**



Nous rejoignons ainsi le plaidoyer pour une politique de l'autonomie de l'UNIOPSS (avril 2023), qui propose de « faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive ».

L'objectif proclamé d'une société inclusive appelle à considérer les différences de vie, notamment en situation de handicap, comme autant de parcours singuliers capables d'entraîner positivement la société tout entière. Il n'y a pas d'inclusion sans solidarité, ni sans penser l'autonomie comme une globalité et en dessiner un cadre politique ambitieux.

*« Dans ce cadre, les politiques de solidarité ne sont plus alors vues comme un coût, mais comme un investissement pleinement productif, garant de notre pacte républicain. C'est ce changement de perspective que nous appelons de nos vœux ».*

(UNIOPSS, Avril 2023)

## **2.2 Continuer de définir et de promouvoir ce qu'est pour nous une société inclusive du vivre ensemble dans la dignité et la justice**

Dans ce contexte et face à ces questionnements qui ébranlent tout le secteur du handicap, il nous faut continuer de définir et de promouvoir ce qu'est pour nous, Associations Sinclair, avec nos partenaires, une société inclusive du vivre ensemble dans la dignité et la justice.

Une société inclusive doit favoriser la participation des personnes et leur pouvoir d'être et d'agir, axes centraux autour duquel pourront se construire la transformation de l'offre de service, l'adaptation de notre système de gouvernance, les postures de l'accompagnement et la construction de coopérations.



**Que faudrait-il pour un monde meilleur ?  
De la paix, savoir exister ensemble  
et non les uns contre les autres.  
Il faudrait plus d'égalités et moins  
de fossés, de cases entre les personnes.**



**C'est alors que la logique de parcours prend son sens : c'est à nous, institutions, de nous adapter à la personne, et de rechercher une meilleure qualité de service par une meilleure complémentarité des réponses et une répartition territoriale optimisée. Il s'agit bien que les institutions inventent des modalités de coopération pour garantir la continuité du parcours de chaque personne.**

Car, au-delà des réponses proposées par notre propre institution, nous sommes tous concernés par toutes les questions auxquelles se heurtent les personnes et leurs familles.

Il s'agit alors de viser une inclusion raisonnée et progressive :

- Du milieu protégé vers le milieu adapté ou ordinaire, selon les attentes et besoins des personnes.
- Et inversement si un « répit » s'impose à un moment du parcours, dans un mouvement alternatif et continu entre l'interne et l'externe, entre les structures, les entreprises et les clients particuliers, toujours en privilégiant l'accès au droit commun.
- Dans la mise en avant d'une coopération et d'une convergence réussies et d'une co-construction du parcours respectueux des particularités de la personne.

### 2.3 Notre modèle économique

Les associations Sinclair se reconnaissent comme parties prenantes du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

À l'heure d'un contexte économique global, mouvant, qui fait la part belle à la performance et à la recherche de progression du chiffre d'affaires, des bénéfices, et de leur répartition entre actionnaires et privilégiés, il nous semble essentiel de rappeler l'essence même de l'ESS : concilier solidarité, viabilité économique et utilité sociale et, ainsi, développer l'émancipation de chaque individu en lui permettant de s'emparer de sa citoyenneté économique, sociale et démocratique.

À l'heure où le risque économique est omniprésent, nous affirmons que notre préoccupation est aussi et plus que jamais, centrée sur l'impact social et écologique de nos actions et sur la recherche d'activités qui répondent aux attentes et aux besoins des personnes que nous accompagnons.

Le processus de production de valeur, de capture de la valeur, de sa répartition et de son encadrement reste centré sur le développement d'une logique qui soit au service des personnes en situation de handicap.

Notre inscription dans l'ESS, sur un territoire déterminé, dans une optique de développement basé sur l'émergence de nouveaux services à rendre, nous inscrit dans un modèle qui se construit en dehors de celui du marché. Nous nous positionnons en complément et en coopération avec tous les acteurs du territoire, dans une optique où la concurrence, lorsqu'elle est susceptible d'advenir, est anticipée pour qu'elle n'agisse pas au détriment des personnes en situation de handicap.

Aussi, plusieurs repères guident notre approche :

- Nous privilégions la relation avec la personne et le développement de la confiance, de la valorisation, des compétences et capacités.
- Le travail constitue avant tout un moyen d'expression et de réalisation personnelles, et non un moyen de production de richesses matérielles.
- Nous sommes attentifs à la mutualisation des moyens de production.
- La logique de service est co-produite et s'appuie sur la coopération, sur un territoire et dans des conventions d'engagement réciproque avec nos partenaires, avec les acteurs publics, avec les entreprises.
- Nous nous inscrivons dans une logique de co-développement y compris avec les bénéficiaires et les personnes accompagnées, et dans une logique d'évaluation continue de notre organisation et des effets de nos actions.



**Travailler dans une entreprise adaptée me permet de transmettre mon savoir aux autres, tout en continuant à apprendre chaque jour.**



## 2.4 Notre ancrage territorial, une force à cultiver...

L'implantation du siège de l'association dans les centres-villes de Mulhouse et de Lutterbach interrogeait... en 1962. À cette époque, l'habitude est de localiser les établissements d'accueil à l'écart, pour ne pas exposer inutilement les personnes handicapées au regard d'autrui.

Le choix originel de cette immersion dans le milieu ordinaire est assumé et voulu, afin de permettre aux jeunes femmes accueillies de pouvoir trouver du travail et obtenir par là même, un statut, au sein d'une ville industrielle et textile, demandeuse en main d'œuvre féminine.

Cette inscription au cœur de la cité n'interroge plus aujourd'hui. Au contraire, elle devient une évidence, et nos choix d'activité ou de locaux nous amènent à inscrire chaque nouvel établissement ou service dans des secteurs de centralité, dans des lieux de vie urbaine et sociale, et desservis par des transports en commun.

L'objectif est de favoriser l'autonomie et la vie sociale de chaque usager, de chaque salarié.

Pour les associations Sinclair, l'implication dans un espace de proximité, la connaissance des dynamiques sociales locales, sont les conditions d'une inclusion et de la capacité des individus à devenir acteurs et à pouvoir construire leurs parcours de vie dans une

démarche collective et dans le respect de leur singularité respective.

Le territoire qui nous entoure est aussi le terreau qui va favoriser l'émergence de micro-projets, suscitant l'envie d'enrichir nos existences. Il provoque les synergies nécessaires entre les acteurs locaux pour permettre d'améliorer notre quotidien.

## 2.5 Coopérer pour une nouvelle dynamique au service des parcours

La transformation de l'offre nécessite de manière plus générale une appréhension globale et territorialisée du handicap, et notamment des évolutions possibles vers d'autres formes de structures, dans la sphère plus large du secteur médico-social, voire au-delà.

Le champ du handicap se trouve en effet à la frontière de bien d'autres, avec lesquels il doit s'articuler pour assurer un bon accompagnement des personnes.

Pour faire face aux multiples réformes en cours, qui nous invitent à moderniser le modèle social et médico-social, nous faisons du partenariat et de la coopération un enjeu central et incontournable<sup>(10)</sup>.

La coopération nous invite à atteindre des objectifs communs et partagés.

La coopération, terme souvent galvaudé et réduit à une relation duelle, comprend une dimension collective et un partage. La coopération répond à une logique de projet : le tout, dans un esprit de solidarité et d'entraide... qu'il nous faut continuer de construire et de rénover.

La coopération devient possible lorsque les différents acteurs prennent le temps de comprendre, de partager et de respecter leurs approches et leurs cultures respectives, tout en acceptant, collectivement de se centrer sur le processus d'accompagnement des parcours.



Pour les associations Sinclair, cet objectif est central et fondamental. Il implique de bien appréhender les enjeux politiques, territoriaux, institutionnels qui vont conditionner les relations avec tous les acteurs qui composent notre environnement : acteurs qui participent au financement de nos actions, acteurs institutionnels, acteurs associatifs ainsi que les différents dispositifs qui naissent des différentes politiques sociales.

Pour nos associations, un enjeu conditionne la coopération et le partenariat : rechercher une meilleure qualité de service à la personne par une meilleure complémentarité des réponses et une répartition territoriale optimisée.

Ces coopérations nécessitent la construction de méthodologies nouvelles qui sont centrées sur les objectifs à atteindre et respectent les identités culturelles et professionnelles des différents acteurs.

Ces coopérations sont également centrées sur des territoires bien déterminés avec l'ambition de promouvoir des organisations souples, expertes et ressources pour notre environnement.

## 2.6 Faire évoluer le cadre organisationnel interne et envisager les conditions d'une organisation capacitante

Dans le chantier de la transformation de l'offre de service qui continue de se travailler à Sinclair, nous nous engageons dans une démarche d'organisation capacitante associant les cadres et le CA, puis s'étendant progressivement à tous les acteurs, autour d'une question centrale : comment nos associations peuvent se donner les objectifs et les moyens concrets d'élargir le champ des possibles pour les personnes en situation de handicap ?

Mme Monique Combes Joret<sup>(1)</sup> est venue nous éclairer à ce sujet et nous a proposé de réfléchir notre organisation à partir des capacités des personnels et des personnes en situation de handicap.

Le développement des capacités va toucher à différentes capacités centrales dans le développement du pouvoir d'agir :

- la capacité de choix,
- la capacité de (se) réaliser et l'accès au milieu ordinaire,
- la capacité d'épanouissement, d'accomplissement,
- la capacité à faire entendre sa voix.

Pour cela, elle nous a proposé de travailler notre organisation sur la base de 5 principes :

1. Le pluralisme = la reconnaissance de la diversité des finalités des personnes
2. La participation des personnes en situation de handicap aux décisions qui les concernent
3. Le développement professionnel, personnel (inclusion sociale, parentalité, citoyenneté...)
4. La justice : égal accès aux ressources et aux capacités d'agir
5. La responsabilité : dans le respect des droits et des choix des personnes en situation de handicap

Nous avons initié cette nouvelle conception de notre organisation dans un programme de travail qui va se décliner en plusieurs étapes et se construire sur plusieurs années.

L'équipe de direction élargie aura en responsabilité de penser un accompagnement au changement qui puisse s'adapter aux aléas des projets qui découlent de ces nouvelles conceptions.

<sup>(1)</sup> M. Combes Joret est professeure des Universités en Science de Gestion.

# 3 Des chantiers de mise en oeuvre des transformations



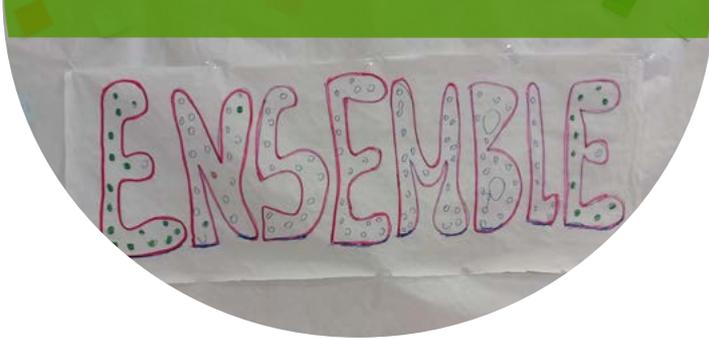
Pour traduire concrètement ces ambitions, plusieurs axes de travail transversaux à tous les chantiers déjà en cours sont à poursuivre :

- l'évolution du cadre organisationnel,
- une dynamique qui repose sur le sens de l'action (en quoi cela rend-il service au bénéficiaire ?) et la forme de l'action (le résultat du travail est une coproduction entre le salarié et le bénéficiaire),
- la capitalisation de l'expérience en identifiant tant les difficultés rencontrées que les leviers mobilisés,
- des coopérations au service du projet de la personne.

Pour la réalisation de ces axes de travail transversaux, pour la concrétisation des chantiers, nous revendiquons :

- l'éloge du « pas de côté » et de « l'aller vers » de tous les acteurs concernés,
- une démarche à la fois globale/collective et spécifique/individuelle.

Nous aspirons également à un accompagnement au changement qui prenne en compte l'ensemble des acteurs des associations Sinclair avec des axes concrets et renouvelés pour la mise en œuvre de ces chantiers de transformation.



### 3.1 Définir et mettre en place les conditions d'exercice du pouvoir d'être et d'agir et de la participation

Afin que pouvoir d'être et d'agir, autodétermination et participation soient possibles, il est nécessaire de définir le cadre d'intervention, de déterminer une ligne directrice réaliste et réalisable et de penser les postures des différents acteurs et leur évolution.

Nous travaillerons au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et le pouvoir d'agir des professionnels, tout en faisant un distingo, avec une question centrale : **quels repères proposer, quelle démarche initier pour que l'autonomie des acteurs puisse réellement se construire et s'exercer ?**

Ce chantier implique un changement fondamental de posture pour tous les acteurs concernés : la personne elle-même, son environnement familial voire amical, les professionnels, les partenaires, les responsables, les financeurs.

Ce chantier s'inscrit dans un cadre associatif, dans sa dimension physique et symbolique. Ce cadre permet, dès son origine, de maintenir la continuité de l'histoire et la permanence du lien, de rassurer et d'assurer l'effectivité de la place et du rôle des collectifs et des individus et de réguler les éventuels tensions et conflits.

Ce chantier s'inscrit en transversalité de tous les autres chantiers.



**QUE RECHERCHES-TU VRAIMENT ?**  
**Je cherche la paix, à l'intérieur de moi,**  
**une paix durable authentique**  
**que rien ne vient troubler.**



## 3.2 De la place et du pouvoir d'être et d'agir des familles et des tiers-aidants

Comment de façon plus structurelle impliquer davantage les familles et les tiers-aidants ? Comment être mieux à leur écoute ? Comment faire en sorte que leur parole nourrisse les instances, voire favorise leur place et leur présence ?

La construction opérationnelle du DIME, la refondation des CVS, le projet « habiter autrement » au 72 rue de Bâle, la mesure de l'impact social... sont autant d'occasions de solliciter la participation des personnes, des familles et des tiers-aidants et de les associer à nos réflexions, voire d'en initier de nouvelles.

L'expérimentation de la démarche DEDICI est également l'occasion de construire une autre manière d'aborder la coopération avec les familles et les tiers-aidants.

Cette démarche vise à expérimenter une autre manière de collaborer entre la personne handicapée, son « défenseur ultime » (le plus souvent la famille), le professionnel, avec le soutien et l'organisation de l'institution.

Nous expérimentons cette démarche depuis 2022 et participons à l'évaluation de son intérêt et de son impact.

Ces chantiers, cette expérimentation s'inscrivent dans une approche plus globale en cours de définition :

- pour favoriser l'implication des personnes, de leurs familles et des tiers-aidants à la mise en œuvre des orientations associatives,
- pour définir avec ces personnes les espaces et les instances qui feront vivre la participation.



### QUI ES-TU VRAIMENT ?

**Une force tranquille qui lutte contre son ego et qui cherche à vivre dans la joie, je me connais peu d'ennemis, il y a certainement des personnes qui m'apprécient peu ou pas.**

**Mais ce qui m'importe c'est que je veux être le véritable moi.**



## 3.3 Un parcours ou plutôt des parcours

Ambition annoncée dans le projet associatif 2018-2022 des associations Sinclair et partagée avec l'ensemble des équipes depuis 2019, la démarche de transformation de l'offre de services reste, malgré les aléas dus à la crise sanitaire et ses multiples conséquences, un axe prioritaire de l'action des associations Sinclair.

Impulsée par les politiques publiques, la transformation de l'offre de service vise à développer des réponses inclusives et à faire évoluer les prestations de services pour mieux prendre en compte les attentes des personnes et mieux répondre aux besoins.

Si, dès nos origines, nous inscrivons l'inclusion comme une évidence, elle doit être accompagnée individuellement et collectivement. Elle doit impérativement permettre à chacun de vivre dignement, à son rythme et dans le respect des particularismes individuels.

Trois objectifs stratégiques sont au cœur du projet :

- faire évoluer les modes d'accompagnement = raisonner réponse plutôt que place,
- transformer l'organisation = passer d'un modèle actuel d'agrément à une organisation qui facilite la transversalité au bénéfice du parcours de chaque personne,
- concevoir un nouveau modèle de financement de l'activité.

La « porte d'entrée » est le parcours de la personne et l'organisation autour de la personne, parcours qui

respecte ses attentes et ses besoins, qui prenne en compte la particularité de son rythme et qui puisse permettre des répités et des allers-retours s'ils sont nécessaires.

Forts de notre expérience, nous travaillons actuellement plus particulièrement 3 parcours :

- Le parcours DIME constitue un des axes majeurs de la dynamique de transformation de l'offre de service et en est un des piliers.
- Le parcours d'insertion professionnelle vers et dans le milieu ordinaire est transversal à l'ensemble des organisations de nos associations.
- Le parcours résidentiel, dont la base « habiter autrement », se construit à partir d'un projet architectural autour du 72 rue de Bâle.

**La construction du parcours DIME (Dispositif intégré DIME)** a l'ambition de proposer un parcours modulé entre accompagnements à domicile, apprentissages dans différents ateliers (IMPro et SESSAD) y compris professionnels (IMPro), accompagnements dans les actes de la vie quotidienne (internat IMPro).

Les équipes, les parents et les jeunes sont engagés dans une dynamique de réflexion partagée et de formation continue, notamment autour des bases de l'accompagnement, du développement du pouvoir d'agir et de l'autodétermination.

La construction du DIME implique plusieurs niveaux de changement :

- celui fondamental autour de la construction du parcours du jeune en privilégiant la modularité des solutions,
- la construction d'une organisation souple, adaptable et coopérative, ouverte sur son environnement,
- celui plus structurel des changements administratifs (décret DIME, orientation unique MDPH par exemple) et financiers (CPOM certes, mais aussi comptabilisation de l'activité...).

Ce chantier est bien lancé, mais nous devons construire l'effectivité de ces changements et les inscrire dans le temps et la culture associative.

**Le parcours d'insertion professionnelle vers et dans le milieu ordinaire** repose sur un constat : l'accès à l'emploi et/ou à la formation constitue, pour toute personne, l'un des facteurs majeurs d'inclusion sociale. Il offre le moyen pour la personne et si elle le désire, d'accéder à une autonomie financière, au développement des compétences et, de fait, à une meilleure qualité de vie.

Le travail, la formation professionnelle, l'accompagnement médico-social favorisent également la rencontre, l'échange et le développement de nos relations sociales. Tous ces éléments participent au renforcement du sentiment d'utilité et valorisent l'estime de soi de chaque individu.

Ce parcours d'insertion socio-professionnelle, à travers l'accès à l'emploi ou à la formation, est transversal aux associations Sinclair et s'inscrit comme un incontournable des accompagnements proposés.

En effet, pour favoriser l'accès et le maintien à l'emploi ou la formation des personnes en situation de handicap, lever les préjugés, combattre les discriminations et construire un monde du travail plus inclusif, la notion d'accompagnement est cruciale. Cet accompagnement centré sur la spécificité de chacun implique tous les domaines de la vie qui doivent être pris en compte pour renforcer le parcours de la personne.

Nous devons dès lors affiner nos méthodologies d'accompagnement et tenir compte des spécificités des publics et des projets.

Un de nos points d'attention sera le développement du temps partiel tant en situation d'emploi (ce qui est déjà en place à l'EA et à l'ESAT), qu'en situation de formation.



Si le temps partiel ou adapté (aux attentes et aux capacités) est possible, son développement est rendu difficile car les personnes ont besoin d'un accompagnement similaire à une personne en temps plein. Or, ce besoin d'accompagnement global n'est pas reconnu.

Le temps partiel en situation de formation devra faire l'objet de réflexions approfondies avec nos partenaires et de propositions d'expérimentations : tous les temps de formation, y compris en alternance, se font actuellement à temps plein. Et nous constatons à l'UFA que certains jeunes sont en grande difficulté, voire n'accèdent pas à la formation par alternance car ils auraient besoin de journées de formation en temps adapté à leurs capacités.

Un autre point d'attention et de réflexion portera sur la recherche de moyens pour développer des actions de Français Langues Etrangères (FLE) à l'UFA. Un certain nombre de jeunes ne peut accéder à l'UFA car ils n'ont pas les pré-requis scolaires nécessaires.

Aussi, nous serons attentifs à :

- Favoriser le développement du temps partiel dans nos propositions d'emplois adaptés ou protégés.
- Envisager des actions de formation (en lien avec nos partenaires) qui puissent prendre en compte les besoins de temps partiel et/ou les besoins de préparation à la formation par alternance.



**Le parcours résidentiel** constitue un pilier de l'inclusion dans la cité. Certainement l'approche la plus complexe car elle touche à la quotidienneté et à l'intime de chacun.

Cette ambition nous amène à repenser l'offre de logement et l'accompagnement proposés aux personnes en situation de handicap. À cet effet, l'association a acquis un terrain<sup>(12)</sup> au 72 rue de Bâle avec l'ambition de penser l'inclusion par l'habitat à partir de ce lieu et dans sa proximité, et de créer les conditions d'une intégration harmonieuse dans le quartier et d'un projet de vie partagée entre tous.

Ce projet longtemps différé du fait de la crise sanitaire, pourra se concrétiser dans les 3 prochaines années autour :

- De la construction d'un bâti au cœur de la Ville qui favorise la place de la personne handicapée et sa relation avec son environnement.
- De la construction du parcours résidentiel entre FATH, Habitat inclusif et Habitat dans la cité et à l'accompagnement afférent. En ce sens, la démarche se développera selon les attentes et les capacités d'autonomie de la personne et selon le mode d'habitat choisi.



**L'avenir est différent pour chacun d'entre nous. Pour certains, c'est vivre dans un logement autonome. Pour d'autres c'est avoir le permis de conduire ou faire des voyages. Ca peut aussi être continuer à vivre au foyer quand on s'y sent bien !**



<sup>(12)</sup> L'association ne sera pas forcément propriétaire des locaux qui seront construits sur le site. C'est pourquoi on parle de l'association en tant que locataire.

## Les process et méthodologies d'accompagnement sont basés sur :

- L'approche motivationnelle, à laquelle l'ensemble des professionnels est en cours de formation. Plutôt qu'une longue définition et une présentation de la méthodologie afférente, reprenons à notre compte une citation de Blaise Pascal<sup>(13)</sup> : « *On se persuade mieux, pour l'ordinaire, par les raisons qu'on a soi-même trouvées, que par celles qui sont venues dans l'esprit des autres* ».
- L'accompagnement global de la personne : quel que soit son projet, nous devons prendre en compte les freins périphériques, et avec elle, trouver les leviers pour les lever.
- Développer la pair-aidance et le partage expérientiel.
- Sensibiliser l'environnement de la personne et déstigmatiser le handicap.
- Développer le partenariat toujours centré sur des objectifs partagés au service du parcours de la personne.

### 3.4 Des locaux au cœur de la cité

Les associations Sinclair ont beaucoup investi dans des locaux situés au cœur de la cité dans les 10 dernières années. Ces locaux étaient le plus souvent destinés à des activités de service pour notre Entreprise Adaptée, pour le SAVE68 ou la parentalité.

Deux projets majeurs seront notre préoccupation dans les années à venir :

#### **Le 72 rue de Bâle : des logements adaptés aux résidents du FATH dans une perspective d'habitat inclusif**

L'association Marguerite Sinclair a acquis en 2019 un terrain situé rue de Bâle, à proximité des quartiers Gare/Nordfeld de Mulhouse. L'objectif central est d'expérimenter et de conforter de nouveaux modes d'habitat pour des personnes en situation de handicap

et de repenser l'offre de logement et l'accompagnement proposés aux personnes en situation de handicap, que ce soit à travers l'évolution du FATH (Foyer d'accueil pour travailleurs handicapés) et de l'internat de l'IMPro, à partir du dispositif Habitat Inclusif (nous sommes reconnus depuis août 2022 éligibles à l'Aide à la Vie Partagée [AVP]) et plus globalement dans ses services d'accompagnement à partir du domicile de la personne (DIME, SAVS, SAPPH Alsace).

Le projet vise à :

- Créer un lieu qui permette d'expérimenter la collectivité et de préserver l'intimité.
- Créer un lieu qui permette de loger en toute sécurité les personnes en situation de handicap et de rencontrer naturellement, et au quotidien, les locataires des logements qui seront construits pour le grand public.
- Le site doit interagir avec le quartier et avec la Ville, lieu qui s'ouvre à son environnement et qui ouvre des possibilités de rencontres.
- L'année 2024 permettra le dépôt du permis de construire avec une perspective d'une installation en 2026.

#### **Des locaux adaptés pour le DIME**

Le renforcement des effectifs, la modification des apprentissages, l'élargissement des initiations techniques, le travail sur les bases de la modulation et l'adaptation des parcours des jeunes militant pour un regroupement sur un site unique du DIME.

Les locaux actuels à Lutterbach se révèlent trop exigus et mal adaptés à l'accueil de nouveaux publics qui demandent à la fois plus d'espaces et plus d'intimité (jeunes avec troubles du comportement ou relevant du spectre autistique).

Par ailleurs, une des priorités figurant dans le CPOM renouvelé, sera de réaliser une étude de faisabilité et d'engager un APS (Avant-Projet Sommaire) afin d'envisager le financement de nouveaux bâtiments après 2025 pour le DIME et pour l'UFA.

<sup>(13)</sup> B. Pascal était un mathématicien.

### 3.5 Transformer l'organisation, favoriser la transversalité, repenser la gouvernance et les coopérations internes et externes

Raisonnement réponse plutôt que place, passer d'un modèle d'agrément à une organisation qui promeut le parcours de la personne, nécessite de transformer en profondeur notre organisation.

Et toute l'organisation est concernée et impactée !

Tous les professionnels participent à cette transformation, quels que soient leur place et leur rôle.

Les organisations spécifiques à chaque parcours, propres à chaque service ou établissement adaptent et repensent leur approche pour favoriser à la fois l'efficacité de leur fonctionnement, la transversalité et l'adéquation des processus.

De même, l'autonomisation de gestion, l'évolution et la structuration des approches administrative, comptable, financière et des ressources humaines, sont des chantiers majeurs pour faciliter la mise en œuvre du cœur des missions des associations Sinclair.

Chaque service sera amené à cumuler des fonctions opérationnelle, ressource et stratégique, à prendre en compte et à comprendre les missions et les spécificités de chaque activité développée au sein des associations Sinclair, mais aussi développée chez nos partenaires.

À cet effet, nous avons mis en place dès 2023 des espaces réflexifs pour les cadres, dont l'objectif principal est de penser les conditions de développement d'une organisation apprenante et capacitante.

Cela va nous amener à repenser la coopération et les dispositifs organisationnels afférents.

Ce travail est en cours et devra se développer à tous les niveaux de l'organisation en intégrant de manière la plus adaptée possible les personnes en situation de handicap et les tiers-aidants.

### 3.6 Et si on parlait d'impact social ?

Identifier en quoi l'accompagnement proposé par les différentes équipes des associations Sinclair a un impact pour les personnes en situation de handicap, sur nos organisations et plus largement sur nos territoires d'implantation, représente un enjeu majeur de notre projet associatif.

Plusieurs enjeux concourent à cette priorité :

- Mettre en valeur l'impact de nos actions pour les personnes en situation de handicap, dans l'atteinte de leurs objectifs personnels et professionnels.
- Mesurer avec elles les effets (positifs et négatifs) de notre action sur leur projet de vie, sur le projet associatif et sur notre organisation globale, sur les projets des différents pôles et sur leurs organisations singulières. Déterminer les axes d'amélioration et les conditions de leur réussite.
- Valoriser, grâce à la participation des personnes concernées, l'impact de nos actions auprès de nos différents partenaires et sur nos territoires d'implantation.

Notre objectif est de promouvoir une dynamique d'amélioration continue, qui associe les personnes et leur entourage, et qui vise l'amélioration des pratiques, des organisations et des coopérations. L'implication des personnes constitue une condition sine qua non de la réussite de la démarche.

Deux approches vont se construire dès 2024 :

- La démarche d'évaluation, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), va plus particulièrement concerner les établissements financés par l'ARS (2024) et par la CEA (2027). Au-delà des valeurs associatives, 4 valeurs prioritaires sont mises en valeur dans cette démarche :
  - Le pouvoir d'agir de la personne
  - Le respect des droits fondamentaux

- L'approche inclusive des accompagnements
- La réflexion éthique des professionnels.

Le plan d'action qui en découlera devra associer les personnes en situation de handicap et leur environnement.

- Une approche spécifique et construite en transversalité à partir de l'Entreprise Adaptée et du SAVE68, sur la base d'une question centrale :

**En quoi notre manière d'accompagner vers et dans l'emploi, les personnes en situation de handicap, prend en compte leurs attentes et leurs besoins, et leur permet une vie satisfaisante pour eux-mêmes, en autonomie et en relation pour les autres ?**

Cette démarche est construite de manière spécifique et transversale aux 2 associations.

Elle est une première étape vers une approche plus globale.



## Conclusion

Le projet associatif est un repère pour le présent et pour l'avenir.

Il constitue une feuille de route avec l'ambition affirmée d'être ouvert à l'expérimentation et à l'innovation. Il s'agit en effet de conforter ce qui existe et d'envisager la création et le développement de nouvelles activités qui permettent à des personnes fragilisées par leur situation de handicap de trouver une ou des activités aptes à répondre à leurs attentes, à prendre en compte leurs capacités et à développer leur pouvoir d'être et d'agir.

Les associations Sinclair s'engagent délibérément dans cette ambition :

- Rénover, fonder et adapter notre projet associatif, nos projets d'établissement et de service aux attentes et aux besoins des publics.
- Ces projets sont une modalité de réponse à l'évolution des politiques sociales : ils visent une transformation des organisations existantes pour permettre de renforcer le pouvoir d'être et d'agir. Ils se doivent d'être évolutifs grâce au développement de l'expertise des professionnels et à la participation des usagers et de leurs familles.
- Des coopérations existent et fonctionnent. Elles sont à rénover et à renforcer : les partenariats représentent en effet, dans ce contexte, un enjeu stratégique d'importance.

# Les associations Sinclair

## TRAVAIL

Permettre à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle en secteur protégé ou en milieu adapté.



**ESAT** - Établissement de Service d'Accompagnement par le Travail



**EA** - Entreprise Adaptée « Les Ateliers Sinclair »

## ÉDUCATION & HABITAT & SOIN

Accompagner le jeune pour lui permettre d'être auteur et acteur de son parcours de vie.

Les établissements et services, IMPro / Internat / SESSAD, évoluent vers un Dispositif d'Accompagnement global qui prend en compte la dimension éducative, pédagogique, thérapeutique et qui favorise :

- La singularité des réponses
- L'inclusion en milieu ordinaire
- La mobilisation des ressources de l'environnement et la prise en compte du système familial

Ce dispositif se décline par :

L'hébergement

L'accueil de jour

L'accompagnement à partir du lieu de vie



## SOCIALISATION

Accompagner et soutenir l'autonomie dans le logement, avec une visée inclusive et dans les différents domaines de la vie quotidienne.



**SAVS** - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



**FATH** - Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés



**LAEP** - Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Capucine »



**SAPPH Alsace** - Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap en Alsace



**HABITAT INCLUSIF** - Aide à la Vie Partagée

## PROFESSIONNEL & APPRENTISSAGE

Favoriser et accompagner l'accès et la maintien à l'emploi ou la formation des personnes en situation de handicap, lever les préjugés, combattre les discriminations et construire un monde du travail plus inclusif.

L'accompagnement est centré sur la spécificité de chacun et prend en compte tous les domaines de la vie.



**SAVE68** - Service d'Accompagnement Vers l'Emploi du Haut-Rhin



**UFA** - Unité de Formation par l'Apprentissage Sinclair



**OF** - Organisme de formation

